

OBJET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
(DELAISSES DU CHEMIN DES MANGUIERS / MONTAGNE
ET DU CHEMIN DES FRAMBOISIERS / BOIS-DE-NEFLES)

Les aménagements d'un giratoire chemin Bailly / chemin des Manguiers à La Montagne ont créé un délaissé sans intérêt public, mais susceptible d'améliorer les accès privatifs des riverains immédiats. Il en est de même pour un petit délaissé du chemin des Framboisiers.

Afin de permettre une vente à ces riverains, il convient de procéder au déclassement de ces délaissés de 229 m² et 58 m² environ, d'autant plus qu'il ne porte nullement atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation du chemin des Manguiers et des Framboisiers.

Je vous demande, en conséquence, de vous prononcer sur la proposition de déclassement du domaine public communal de ces délaissés, dont les plans sont portés en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150828-15404-1A-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
03/09/2015


Gilbert ANNETTE

OBJET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
(DELAISSES DU CHEMIN DES MANGUIERS / MONTAGNE
ET DU CHEMIN DES FRAMBOISIERS / BOIS-DE-NEFLES)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 relative au classement et déclassement de voie communale, modifiant l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 15/4-04 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Prononce le déclassement du domaine public communal d'un délaissé du chemin des Manguiers, pour une surface de 229 m² environ, et du chemin des Framboisiers, pour une surface de 58 m² environ, selon les plans portés en annexe.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150828-15404-1B-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
03/09/2015


Gilbert ANNETTE



Quartier : Bois de Nêfles

DECLASSEMENT DE DELAISSE DE VOIRIE COMMUNALE

CHEMIN DES FRAMBOISIERS

S= 58 m² environ

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150828-15404-2-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2015

